

# Succès de l'administration numérique

**Technologie** ► La cyberadministration genevoise est populaire auprès des résidents du canton. Au total, 85% d'entre eux y ont recouru au moins une fois sur deux ans, selon les chiffres de 2025 publiés hier par le Département des institutions et du numérique (DIN) et le Département des finances (DF).

Parmi eux, une part importante utilise même ces prestations régulièrement. L'année dernière, l'offre cantonale rassemblait 191 démarches numériques, en augmentation de 3,8% sur un an. Près de 430 000 comptes personnels et plus de 13 000 comptes d'entreprises étaient opérationnels.

Déclaration fiscale, suivi de poursuites, de nombreux dispositifs ne demandent plus

de se déplacer ni d'imprimer des formulaires. Dans 85% des cas, ils sont en ligne. Et les taux atteignent même 95% dans la construction et 99% dans l'éducation.

Le Conseil d'Etat avait affiché sa volonté de renforcer la cyberadministration au cours de l'actuelle législature qui court jusqu'en 2028. Le public est associé aux efforts menés pour améliorer l'offre.

Cette année, une vingtaine de nouvelles démarches numériques sont attendues. Parmi elles figurent la demande d'une place d'amarrage, le dépôt d'une préplainte ou la requête de prestations en cas de maladie pour les chômeurs. Aux côtés de ces nouvelles technologies, des guichets physiques subsistent. **ATS**